

Les Nouvelles en Serval

Le magazine communal



Ville de
La Chapelle-en-Serval

#28

Collecte de sapins
page 8

Projet en cours
page 10 et 11

Festivités
page 12 et 13

Règles d'urbanisme
page 18 et 19



Agenda

du jeudi 9 décembre 2021 au
dimanche 30 janvier 2022

Consultation publique du Plan
Climat Air Energie Territorial du Sud
de l'Oise (voir page 9)

jeudi 30 décembre 2021

Passage de la balayeuse haute
pression dans les rues de la
commune
Libérez les voies et caniveaux

mercredi 19 janvier 2022

Collecte de sapins (voir page 8)

dimanche 16 janvier 2022

Accueil des nouveaux habitants à
15h (voir page 4)

Voeux du Maire et galette des rois -
Salle Fernand Halphen à 17h

samedi 5 mars et dimanche 6 mars
2022

Salon de l'Artisanat - Gymnase
boulevard de la Riolette

dimanche 6 mars 2022

Récital par Acapella pour la fête
des grands-mères - Salle Fernand
Halphen

jeudi 24 mars 2022

Passage de la balayeuse haute
pression dans les rues de la
commune
Libérez les voies et caniveaux

samedi 26 mars 2022

LOTO Comité des fêtes / The bonnie
blue boys - Salle Fernand Halphen
(voir page 16)

samedi 9 et dimanche 10 avril 2022

Salon du chocolat du Comité des
fêtes - Salle Fernand Halphen

dimanche 10 avril 2022

1^{er} tour des élections présidentielles

dimanche 17 avril 2022

Chasse aux oeufs de Pâques - Parc
de la Mairie

dimanche 24 avril 2022

2^e tour des élections présidentielles

samedi 7 et dimanche 8 mai 2022

Salon des créateurs ferroviaires -
Gymnase boulevard de la Riolette

dimanche 8 mai 2022

Célébration de commémoration de
la fin de la Seconde Guerre Mondiale
à 10h45 - La roseraie

dimanche 22 mai 2022

Journée des associations - Parc de la
Mairie

samedi 11 et dimanche 12 juin 2022

Fête communale - Place de la Glorie

dimanche 12 juin 2022

1^{er} tour des élections législatives

jeudi 16 juin 2022

Passage de la balayeuse haute
pression dans les rues de la
commune
Libérez les voies et caniveaux

samedi 18 juin 2022

Concert d'I-Music - Salle Fernand
Halphen

dimanche 19 juin 2022

2^e tour des élections législatives

samedi 25 et dimanche 26 juin 2022

Rock à Billy - Parc de la Mairie

Toutes les manifestations prévues ci-dessus sont susceptibles de modification ou
d'annulation sans préavis en raison du COVID-19.
N'hésitez pas à consulter le site internet de la mairie ou notre page Facebook,
qui vous tiendront informés de tout changement.
la-chapelle-en-serval.fr - facebook.com/lachapelleenserval

Informations diverses

Vos élus

— Maire

- Daniel Dray
(daniel.dray@lces.fr)

— Adjoints

- Patrick Soler : 1^{er} adjoint en
charge du cadre de vie
(patrick.soler@lces.fr)
- Marie-Claire Gibergues :
2^e adjointe en charge des
grands travaux, de l'architecture
et de l'urbanisme
(mcg@lces.fr)
- Grégoire Dubourg : 3^e adjoint
en charge de la transition
écologique
(gdu@lces.fr)
- Marion Le Maux : 4^e adjointe
en charge de l'enfance et du
conseil municipal des jeunes
(mlm@lces.fr)
- Dominique Facundo : 5^e adjoint
en charge du commerce, de
l'emploi et de la communication
(dfa@lces.fr)
- Myriam Bois : 6^e adjointe en
charge de la vie associative, des
festivités et de l'action sociale
(myriam.bois@lces.fr)

C'est la vie

— Naissances

- 15/09/2021 : GRESSIER Noan
- 14/11/2021 : ESPERCIEUX Maxence

— Mariages

- 11/09/2021 : EYALA ANDOU
Judhicaël et DUPRE Tatiana
- 11/09/2021 : BENJUMEA Vincent et
FERREIRA ROCHA Maria Regina

— Délégués

- Jean Epalle : délégué en charge
du patrimoine urbain et des
finances
(jean-luc.epalle@lces.fr)
- Dominique Hérent : délégué en
charge de la sécurité
(dominique.herent@lces.fr)
- Etienne Briche : délégué en
charge de l'entretien des
espaces verts
(etienne.briche@lces.fr)
- Didier Simonnet : délégué en
charge du suivi des permis de
construire et du cimetière
(didier.simonnet@lces.fr)

18/09/2021 : RICHARD Pascal et
DETRAZ Sylvia

18/09/2021 : DURUR Michel et WEIL
Anne-Sophie

23/10/2021 : DE FRIAS Yannick et
FRIANT Julie

23/10/2021 : MILHIET Sébastien et
AMATO Maëlie

— Décès

07/11/2021 : XAVIER Pierre (page 4)

— Conseillers

- Catherine Laurent
- Laurence Moreau Hennion
- Christine Letermelier
- Ombéline Roland
- Jean-Luc Decaudin
- Caroline Bricout
- Laure Kiélus
- Stéphane Grosslerner
- Véronique Soqueiro
- Patrick Chanemouga
- Nathalie Lemaire-Colé
- François Bourdelat

Permanence juridique

Des consultations juridiques
gratuites sont assurées par le
Barreau de Senlis le 2^e vendredi de
chaque mois (sauf juillet et août)
de 15h à 17h en mairie. Un avocat
vous conseillera sur vos droits et
vous orientera si nécessaire vers un
confrère plus spécialisé. Rendez-
vous conseillé au 03 44 54 60 29 ou à
mairie@lces.fr.

Inscription sur les listes électorales :

- L'inscription est désormais possible jusqu'à 6 semaines avant le scrutin. Pour les présidentielles 2022, il sera possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 4 mars 2022. Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, pourra s'inscrire directement par internet sur le site du service public.
- Il est possible de vérifier sa situation électorale directement en ligne. Avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen pourra vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement sur le site du service public.

LES NOUVELLES EN SERVAL ##28

Pierre XAVIER, notre chef de Police Municipal

Nous ne t'oublierons jamais Pierre.



Afin de permettre à chacun de se recueillir en la mémoire de Monsieur Pierre XAVIER, chef de police municipal, qui nous a quitté brutalement, nous avons été nombreux à nous retrouver mercredi 24 novembre 2021 sur l'esplanade de l'école du Bois de Chênes. Un arbre a été planté en son souvenir. Le registre de condoléances et l'urne présents en mairie pour transmettre vos pensées à la famille ont bien été remis à son épouse.



"Très touchée de la grande marque de sympathie et de reconnaissance envers mon époux M. Pierre Xavier. Je tiens aux noms des miens à vous remercier pour la commémoration et l'hommage rendu avec la plantation de l'arbre. Merci aux Capelloises et Capellois pour leur grande générosité, merci à M. le Maire, les élus et le personnel communal." Mme Isabelle Xavier.

Le Variétés Club France

Le Variétés Club France qui a déjà 50 ans nous a rendu visite au stade intercommunal du Servois le 27 novembre 2021 à 14h30 pour jouer un match de Gala pour le plaisir de tous. Cette rencontre gagnée par le Variétés Club (8-2) a permis de soutenir l'association de l'Union Nationale De Familles et Amis de Personnes Malades et/ou Handicapées Psychiques. (UNAFAM)



L'Informa'Truck

L'Informa'Truck est un camion-atelier ambulant assurant la réparation et la vente de matériels informatiques. Un technicien qualifié vous y conseille pour vos besoins et dépanne vos ordinateurs et imprimantes. Il sera présent une fois par mois dans notre commune. La prochaine date de passage à venir est le 26 janvier 2022, place de la Glorie de 15h à 20h.



Nouveaux arrivants dans la commune et vœux du Maire

Cette année nous accueillerons les habitants arrivés sur notre commune en 2020/2021, le 16 janvier à 15h. Si vous êtes concernés merci de vous faire connaître en mairie avant le 12 janvier 2022. S'en suivront les vœux annuels du Maire qui débiteront à 17h, suivis du verre de l'amitié.

Conseils municipaux

9 septembre 2021

Le conseil municipal :

- décide de créer 3 emplois à compter du 30/08/21 dans le cadre du dispositif "parcours emploi compétences" pour exercer des missions au sein du service Enfance-Jeunesse. La durée de travail hebdomadaire est fixée à 35h et 30h.
- décide de donner mandat au Parc Naturel Régional Oise Pays de France pour réaliser une étude de principe d'aménagement du parc de la mairie subventionnée à 80%. Le reste est autofinancé par la commune;
- décide de fixer les montants des cautions de clefs d'accès aux locaux municipaux à 10€ pour une clef ordinaire, 80€ pour une clef numérique;
- approuve l'octroi d'une subvention à l'association The Bonnie Blue Boys de 1000€;
- approuve le programme de travaux à mener sur le groupe scolaire des Dimerons, le gymnase et l'hôtel de ville à hauteur de 1736000€ HT et à engager toutes les études techniques préalables nécessaires;
- approuve la tarification exceptionnelle pour l'accueil à temps partiel d'un enfant en situation de handicap,

19 octobre 2021

Le conseil municipal :

- approuve la vente à l'amiable de l'ancienne mairie, 109 rue du vieux château à LA CHAPPELLE-EN-SERVAL pour y créer un logement privé;
- approuve la formulation de demandes de subventions auprès du Conseil Départemental de l'Oise, de la DRAC Hauts de France, et de l'évêché pour la réalisation des travaux de restauration de l'Église (murs, voutes, chauffage, éclairage)
- approuve la formulation de demande de subventions auprès de l'État et du Conseil Départemental de l'Oise, pour la réalisation de travaux de réaménagement et d'adaptation des locaux des futurs services techniques (rue des lactaires);
- approuve l'extension du réseau municipal de défense-incendie et la création d'un nouveau poteau au carrefour de la route de Chantilly - rue Traversière;
- décide de procéder aux travaux de réfection de l'éclairage public de la Place Dauphine et ses abords pour 11 392€;
- approuve la conclusion d'une convention avec la CCAC pour la gestion et l'organisation du service de transport des élèves vers la piscine Aqualis de Gouvieux
- prend acte du plan prévisionnel de formation des agents municipaux pour 2022;
- actualise les cadres d'emplois et grades des catégories hiérarchiques C et B éligibles à l'indemnité horaires pour travaux supplémentaires;
- sollicite le concours financier de l'Etat et du Conseil Départemental de l'Oise pour l'achat de tableaux blancs interactifs et de pares-soleil sur l'école du Bois de Chênes;
- approuve la convention avec la CCAC relative à la mise à disposition du service « Droit des Sols » pour l'instruction des autorisations d'urbanisme et la mise en place de la saisine par voie électronique,
- approuve le portage par la commune de La Chapelle-en-Serval de la soirée dansante des collégiens avec la participation financière des 3 autres communes de résidence (Mortefontaine, Plailly, Orry-la-ville);
- approuve la vente à l'amiable du local de 65 m², 131 rue du vieux château pour l'exercice d'une activité de psychologue.



LES NOUVELLES EN SERVAL ##28

9 décembre 2021

Le conseil municipal :

- est informé des décisions du Maire prise par délégation du conseil municipal :

- Fixation du montant de la redevance pour occupation du domaine public des commerçants ambulants qui stationnent une fois par mois sur le domaine public de 65 € par an.

Cette décision a permis d'accorder, par arrêté du maire une autorisation d'occupation du domaine public à la société Informatruck.

- Conclusion d'un marché de prestation de services avec la SAS SACPA d'un montant de 6 357€ pour la capture et la prise en charge des animaux divagants, leur enlèvement, la prise en charge médicale si nécessaire et placement en fourrière (garde, nourrissage, cession à une association si l'animal n'est pas réclamé après 8 jours de garde).

- Conclusion de marchés de prestations intellectuelles pour les missions annexes aux études de maîtrise d'oeuvre pour les travaux de réhabilitation thermique et PMR du groupe scolaire des Dimerons, gymnase et Hôtel de ville :

Avec la société Qualiconsult pour la mission de « contrôle technique » pour un coût de 17 940 € TTC,

Avec la société Socotec pour la mission de « coordonnateur en

matière de sécurité et de protection de la santé » pour un coût de 15 732 € TTC,

- autorise le Maire à signer la convention de mandat avec l'ADTO-SAO qui aura pour mission de faire réaliser, au nom et pour le compte de la commune et sous son contrôle, les travaux de réhabilitation thermique et la mise aux normes de l'accessibilité PMR du groupe scolaire Les Dimerons (y compris le restaurant scolaire), du gymnase municipal et de l'Hôtel de Ville,

- approuve la cession de terres boisées hors agglomération à proximité du Domaine des Étangs pour une valeur de 6 654.30 € net vendeur en faveur de Mme Halphen, riveraine intéressée,
- approuve la décision modificative de crédits au budget de la commune suivante :

- Section fonctionnement : Charges de personnel 012 : +20 000 € Dépenses imprévues 022 : - 20 000 €

- Section investissement : Opération 10004 : Acquisition de matériel (tondeuse, débroussailluse, chaudière Ecole du Bois de Chênes) : 50 500 €

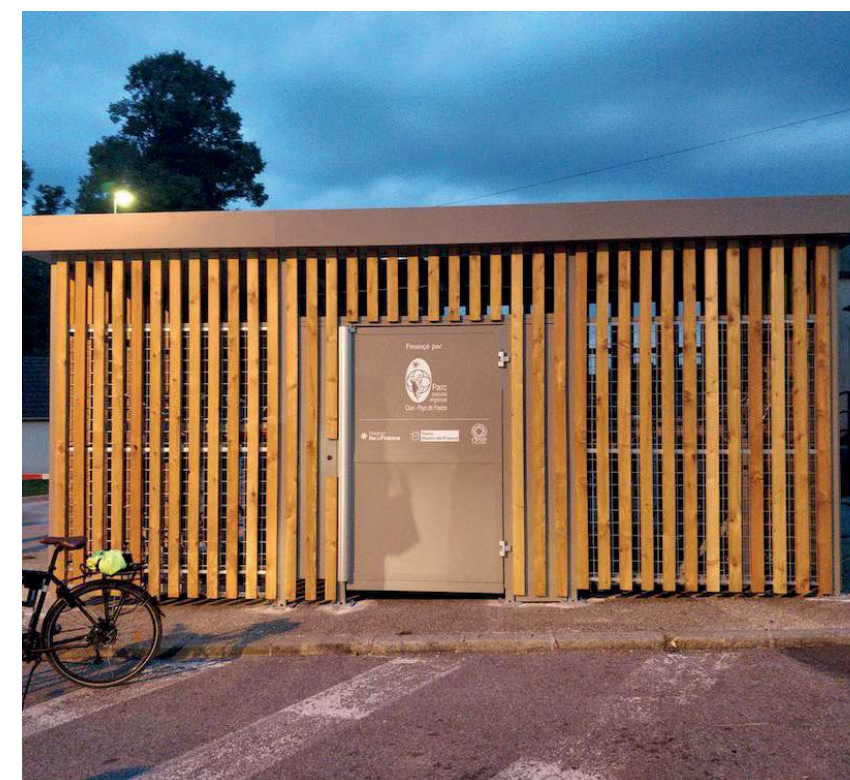
Opération 10016 : Réhabilitation du gymnase : 25 000 €

Opération 10020 : Investissements futurs : - 75 500 €

- approuve l'octroi d'une subvention exceptionnelle à hauteur de 34.5 % de la dépense engagée pour l'amicale des pompiers de la caserne de La Chapelle-en-Serval pour le renouvellement de matériels de musculation à l'occasion du déménagement dans la nouvelle caserne (1000 € sur une dépense estimée de 2 897 €),
- approuve le dépôt de demandes de subvention auprès du conseil départemental pour les travaux de réhabilitation de voirie sur l'impasse des marcassins (50 000€ HT) et la création d'un réseau d'eaux pluviales rue du Paris / Rue du Four à Chaux (24 000€ HT),
- approuve les modifications du règlement intérieur des services Enfance et le rend applicable au 1^{er} janvier 2022 en lieu et place de tout autre règlement précédent,
- approuve la création de 2 emplois de surveillant(e) de pause méridienne et de restauration scolaire à temps non complet (10 h / semaine) et la création d'1 emploi d'adjoint technique territorial affecté aux services techniques municipaux à temps complet (35 h / semaine),
- autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2022 avant le vote du budget 2022 dans la limite des crédits et représentant 25 % maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021.

Parc Naturel Régional

SICGPOV : l'abri à vélos sécurisé, enfin !



Depuis le 8 septembre 2021, l'abri à vélos tant attendu est finalement arrivé en gare d'Orry-la-Ville-Coye.

Financé à 70% par le Parc naturel régional Oise-Pays de France, il s'intègre dans l'environnement de la gare en respectant les critères des architectes des Bâtiments de France.

Prêt à accueillir 24 vélos, électriques ou non, doté d'un système de fermeture à badges nominatifs,

pour un abonnement modeste de 5€ par mois, il permet aux cyclistes de stationner leur monture en toute sécurité.

L'abonnement est à souscrire auprès du SICGPOV (Syndicat intercommunal pour la construction et la gestion des parkings d'Orry-la-Ville), au secrétariat juste en face, aux horaires de permanence, ou par email à s-i-c-g-p-o-v@orange.fr

Opération "Plantons le décor"

Pour fêter les 30 ans de l'opération à l'échelle des Hauts-de-France, des animations pratiques seront organisées tout au long de l'hiver dans le Parc Naturel Régional Oise - Pays de France. Ces animations sont gratuites mais le nombre de place est limité. L'inscription est donc obligatoire auprès du Parc au 03 44 63 65 65.

- 16 janvier : Ateliers "taille de formation" des arbres fruitiers à Mortefontaine
- 23 janvier : Animation taille des arbres fruitiers palissés à Gouvieux
- 30 janvier : Ateliers "taille d'entretien" des arbres fruitiers à Villers-Saint-Frambourg
- 6 février : Ateliers "taille d'entretien" des arbres fruitiers à Bethemont-la-Forêt
- 6 mars : Ateliers "taille de formation" des arbres fruitiers à Orry-la-Ville



Communauté de Communes

Forum intercommunal de l'emploi

Les 13 et 14 octobre 2021 a eu lieu à Lamorlaye la 5^e édition du Forum intercommunal de l'emploi. Plus de 500 personnes se sont rendues à cette manifestation où l'on pouvait compter 60 entreprises recruteuses et 18 organismes de conseil et formation. Plus de 700 CV ont été déposés, plus de 100 entretiens d'embauche ont été réalisés.



Au-delà d'une satisfaction globale tant de la part du public que de la part des exposants, cet événement a été très efficace puisque nous pouvons d'ores et déjà compter 24 embauches, dont 9 en CDI, et 7 entrées en parcours de formation et ce n'est pas fini !



LES NOUVELLES EN SERVAL ##28

Collecte de sapins



Comme chaque année, la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne organise la collecte des sapins de Noël.

En 2022, le service de collecte évolue :

- Cette année il n'y aura qu'une seule collecte par commune ou quartier au lieu de deux.
- Seuls les sapins seront collectés : les déchets de jardins et autres déchets verts ne seront pas collectés.
- Ils doivent être déposés à même le trottoir, sans sac à sapin, sans flocage et sans décoration.

Sur notre commune, la collecte se fera le mercredi 19 janvier 2022 au matin. Les sapins devront être présentés à la collecte la veille au soir

Les sapins seront ensuite déposés sur une plateforme de compostage pour être valorisés.

Plus d'informations sur le site ccac.fr

Projet de Plan Climat Air Energie Territorial

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est un programme de lutte contre le changement climatique, à la fois stratégique et opérationnel.

Il prend en compte l'ensemble des problématiques climat-air-énergie autour de plusieurs thématiques :

- Consommations énergétiques
- Production d'énergies renouvelables
- Les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques
- La séquestration carbone
- La vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique

Tous les domaines de la vie quotidienne sont concernés : la mobilité, l'habitat, les déchets, l'urbanisme, les activités agricoles et les activités industrielles.



Une consultation du public par voie électronique est organisée pour recueillir les avis sur le projet de PCAET du 9 décembre 2021 au 30 janvier 2022 inclus.

Lors de cette période, les personnes le souhaitant, pourront consulter en ligne les documents relatifs au PCAET et émettre leurs observations par l'intermédiaire d'un formulaire électronique sur ccac.fr

Ces documents seront également consultables en format papier, sur la même période aux jours et horaires d'ouverture :

- Au siège de la Communauté de communes de l'Aire Cantilienne, 73 rue du Connétable 60500 Chantilly
- À l'accueil de notre Mairie
- Aux accueils des Mairies d'Apremont, Avilly-Saint-Léonard, Chantilly, Coye-la-Forêt, Gouvieux, Lamorlaye, Mortefontaine, Orry-la-Ville, Plailly, Vineuil-Saint-Firmin

Le public pourra faire ses observations sur les registres papiers mis à disposition ou directement par voie postale à l'adresse de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne : 73, rue du Connétable 60500 Chantilly

À l'issue de la participation du public, une synthèse des observations et des propositions sera rédigée ainsi que le projet de PCAET, éventuellement modifié pour tenir compte des remarques et avis, seront soumis à l'approbation du conseil communautaire de la communauté de communes de l'Aire Cantilienne.

+ d'informations sur le site ccac.fr



Projets en cours

Parvis de l'église

Les abords enherbés de l'église ont été intégralement repris : apport de terres végétales, enlèvement de graviers, égalisation des espaces, réengazonnement. Coût : 9089€



Panneau d'affichage lumineux

Le panneau d'affichage lumineux à l'intersection de la rue du stade et de la rue de Paris a été renouvelé. Coût : 8976€



Sécurité des bâtiments

L'ensemble des bâtiments communaux (Mairie, écoles, gymnase...) sont équipés ou rééquipés de dispositifs anti-intrusion dans le but de les protéger contre d'éventuelles dégradations ou vols.

Les installations ont été opérées dans le courant du mois de novembre et début décembre. Nous avons opté pour un même opérateur pour simplifier la gestion des systèmes de protection, une qualité de service supérieure et un coût maîtrisé. Tout déclenchement d'alarme entraîne très rapidement l'intervention d'une équipe de vigiles sur place, l'information d'un élu de la commune et l'appel à la gendarmerie si nécessaire.

Grands travaux

La municipalité a engagé les études préalables aux nécessaires travaux de réhabilitation thermique et de mise aux normes pour les personnes à mobilité réduite des bâtiments municipaux : quatre bâtiments ont été retenus : l'école des Dimerons, la cantine des Dimerons, le gymnase communal et la mairie.

Ces bâtiments anciens, équipés pour la plupart de fenêtres à simple vitrage, de boiseries d'époque qui laisse entrer le froid, de chaudières inadaptées nécessitent d'importants travaux d'isolation et d'adaptation au handicap.

Cette opération permettra d'importantes économies d'énergie, la maîtrise des coûts d'électricité, de gaz et aussi de meilleures conditions de sécurité et de confort pour les usagers.

L'Association Départementale du Territoire de l'Oise (ADTO) accompagne la municipalité dans ce projet d'ampleur en tant que

mandataire, sous la direction des élus et agents de la commune. Une équipe de maîtrise d'œuvre (ATW/TW), de contrôle technique ou même de coordonnateur SPS (Sécurité et Protection de la Santé) a été désignée après mise en concurrence.

À ce stade, la société ATW nous a rendu le diagnostic des bâtiments. Le montant prévisionnel des travaux à engager est de plus de 2 millions d'euros, mais indispensable pour l'avenir de ces bâtiments. Le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) mis en place par l'État, les aides du conseil départemental et toute autre subvention devrait nous permettre d'envisager ces travaux dans un budget maîtrisé.

Nous nous prononcerons sur les premiers arbitrages dans le début de l'année 2022. Nous espérons pouvoir mener ce projet dans son ensemble et vous tiendrons régulièrement informés de son avancement.

La Roseraie

Les services techniques ont redonné un petit coup de jeune au hall de la roseraie en le remettant en peinture.

Travaux de voirie

Des travaux de voirie seront réalisés au rond point de la mairie pour éviter les inondations. Coût : 24000€

Illuminations

La municipalité a souhaité donner de la féérie en cette fin d'année 2021 en investissant significativement dans les illuminations de Noël qui ont été développées et concentrées sur certains secteurs pour en mettre plein les yeux (achat de 20 000€).



Les services techniques se sont également très investis et ont fait preuve de créativité dans le parc de la mairie pour le plus grand plaisir des petits et des grands.



Tableau blanc interactif

Pour 2022, l'achat d'un nouveau tableau blanc interactif sera prévu pour une ultime classe de l'école du Bois de Chênes.

L'équipement des classes en rideaux pour occulter les rayons du soleil qui reflètent dans l'écran sera également nécessaire. Budget : 15 000 €.

Éclairage Public

Plusieurs mâts d'éclairage public sont tombés. Les luminaires sont très énergivores et l'armoire électrique de commande est en mauvais état. Il est donc nécessaire de renouveler l'armoire électrique et 8 candélabres place Dauphine, pour 11 900€. C'est le SE60 et la société INEO qui interviendront prochainement.

Espaces verts

Achat prévu d'une tondeuse et débroussailleuse pour réaliser les prestations de tonte des espaces verts et fauche des fossés par les services techniques en lieu et place d'une entreprise. Coût de 32 000 € et recrutement d'un agent spécialisé.

Cimetière

Installation prévue de 8 nouvelles cavurnes et d'une stèle pour le jardin des souvenirs, devis accordé à la société Bourson et fils pour un montant de 7708€.

Serre Parc de la Mairie

Une nouvelle subvention va être demandée pour la réfection de la serre du parc de la Mairie.

Parc de la Mairie

Le PNR vient de mandater un paysagiste pour proposer un réaménagement du parc de la mairie et un programme de replantation d'arbres, adaptés aux nouvelles conditions climatiques. Les préconisations nous parviendront en mars 2022.



Bassin Parc de la Mairie

Dans le cadre de l'étude PNR, le bassin fait parti du réaménagement du Parc de la Mairie. La société PIERMANT a effectué la vidange du bassin. Il a été pompé et nettoyé pour un coût de 2880€.



Festivités

Brocante



Pour la journée du dimanche 19 septembre 2021, la météo avait prévu 80% de pluie !

Mais c'est sans compter les 20% de chance qui ont fait que cette journée de brocante a été ensoleillée.

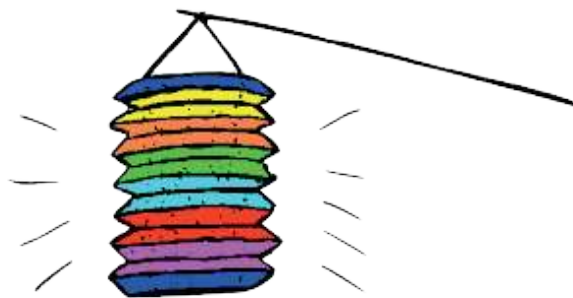
Enfin après une année sabbatique due à la COVID, dès 6h du matin, les barrières se sont levées, et plus de 100 exposants ont pu déballer leur "marchandise".

Les exposants se sont vus offrir par la municipalité du café, du thé, et même du chocolat. Une viennoiserie a été offerte par le Comité des fêtes.

Un peu plus de 5000 visiteurs ont déambulé sur le boulevard de la Riolette. Certains ont pu, après la vérification du passe sanitaire, s'attabler sur la zone réservée à la restauration.

Nous vous donnons maintenant rendez-vous le dimanche 18 septembre 2022.

Illuminations



Le temps n'était pas au rendez-vous ce vendredi 26 novembre pour débiter les festivités de Noël de notre village. Sous une pluie battante, les enfants de l'école du Bois de Chênes sont venus rejoindre les enfants de l'école des Dimerons.

Lampions allumés, la marche a pu commencer à 17h45, encadrée des animateurs de l'accueil de loisirs, des parents et des élus. Vers 18h30 ils ont été reçus par M. Le Maire, qui les attendait dans le parc. Après le décompte traditionnel, le parc s'est illuminé.



Petits et grands ont pu admirer les décors.



Après vérification du pass sanitaire, nous avons pu nous retrouver autour du verre de l'amitié. Chocolat chaud servi aux enfants et boisson de saison pour les plus grands. Merci encore à toutes celles et ceux, qui malgré la pluie et le vent nous ont accompagné à ce défilé.



Colis des aînés

Le jeudi 2 décembre a eu lieu à la salle Fernand Halphen la préparation des colis pour nos aînés ne participant pas au repas.

Ils ont été distribués le vendredi 3 décembre de 10h à 14h.



Repas des aînés

Enfin, vous avez pu vous réunir ce 4 décembre dans la Salle des fêtes Fernand Halphen, pour un repas dansant.

C'est avec plaisir que nous avons accueilli plus de 90 personnes pour ce moment tant attendu.

Après la vérification du passe sanitaire nous avons rejoint nos places.

François notre maître de cérémonies musicales a mis une bonne ambiance

et nous a fait danser toute l'après-midi.

Le repas, excellent, mitonné par David Van Laer, et servi par son équipe, nous a régalié.



Noël des enfants

Les annonces gouvernementales du 6 décembre 2021 face à la cinquième vague de Covid-19 ont obligé la municipalité à annuler la boom et la discothèque prévue le samedi 11 décembre 2021 pour les élémentaires et les collégiens.

Nous organiserons ces moments festifs dès que la situation sanitaire le permettra.

Le spectacle organisé pour les maternelles/CP le matin a bien été maintenu, pour leur plus grande joie avec la venue du père Noël et un cadeau pour chacun.



Armistice du 11 Novembre

C'est sous un beau soleil que s'est déroulée la cérémonie du 11 novembre autour de notre Monument aux Morts.

Comme l'a dit M. Le Maire : "Que cela fait du bien de nous retrouver après une si longue absence dû à la COVID 19 !"

Vous étiez nombreux présents et l'on vous en remercie.

M. le Maire a entamé cette cérémonie avec le discours de Mme Geneviève Darrieussecq ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants.

Il a ensuite rendu les honneurs aux Drapeaux, Sapeurs-Pompiers et Anciens combattants.

Une minute de silence, pour honorer nos morts tombés aux combats de 1914-1918, et les engagés récents décédés en mission en 2020-2021.

Avant de clôturer la cérémonie et de se retrouver pour le verre de l'amitié, une minute de silence a été respectée pour notre Chef de la Police Municipale M. Pierre Xavier.



Jeunesse

Père Noël Vert



Les élus du Conseil Municipal des Jeunes ont organisé à nouveau cette année l'opération "Père Noël Vert". Cette opération consiste à récupérer des jeux et jouets d'occasion afin de les donner à une association caritative. La collecte s'est déroulée du 29 novembre 2021 au 11 décembre 2021 et a encore une fois été un succès. Merci à vous !

Centre de loisirs

Pendant les vacances de la Toussaint, les enfants présents à l'accueil de loisirs ont participé à diverses activités sur le thème d'Halloween, et de "l'art et la manière". Ils ont également été visiter le potager des princes à Chantilly.

Pendant les vacances d'hiver, tout a été mis en place pour accueillir les enfants dans un monde féérique sur le thème de Noël avec animations et activités variées.



Espace famille

Nous sommes heureux de vous informer d'un nouveau service aux familles dès janvier 2022.

Il s'agit d'un espace-usager complet via internet, accessible 24h/24 et 7 jours/7, pour administrer et visualiser l'ensemble des services auxquels vous affiliez les enfants en début d'année scolaire : Accueil périscolaire du matin - Service restauration collective du midi - Accueil périscolaire du soir - Centre de loisirs des mercredis et vacances scolaires.

Il offrira :

- Un espace d'accueil pour rester informé des dernières actualités du service ou documents utiles (menus de cantine, règlements du service, horaires, date d'inscription, fermeture du service, sorties ...),
- Un espace de réservation en ligne: enregistrement de vos enfants aux activités ouvertes, accès au planning de réservation en ligne, consultation des présences qui donneront lieu à la facturation de fin de mois, inscription de vos enfants aux créneaux réservés et dans la limite des places disponibles, désinscription de vos enfants aux activités précédemment réservées dans les conditions de préavis en vigueur,
- Un historique des factures en cours ou déjà payées et d'un accès direct à l'espace sécurisé de paiement en ligne par carte ou prélèvement bancaire,
- Un espace de communication avec la municipalité : formulation de demandes et production de justificatifs (absence, changement de coordonnées, justificatif de revenus ...)

Ce service est proposé sur ordinateur, tablette ou smartphone.



Santé

Médecin traitant

Nous sommes de plus en plus nombreux dans la difficulté à trouver un médecin traitant, certains sont désemparés et n'ont d'autres recours que de faire appel au service des urgences le plus proche, lui-même débordé.

Concernant l'orientation des patients sans médecin traitant, nous vous invitons à adresser un message au médiateur depuis votre compte Ameli : connectez-vous à votre compte Ameli, puis cliquez dans la rubrique « Mes démarches » et « Demander l'aide du médiateur ». Une fenêtre s'ouvre listant les domaines d'intervention du médiateur.

ameli.fr

Monoxyde de carbone

Chaque année avant l'hiver, le ministère de l'Intérieur et le ministère des Solidarités et de la Santé reconduisent la campagne de prévention sur les risques d'intoxication au monoxyde de carbone.

Invisible, inodore et non irritant, le monoxyde de carbone est indétectable.

Des gestes simples contribuent pourtant à réduire les risques.

Pour limiter les risques d'intoxication, adoptez les bons gestes :

- Les appareils utilisant des combustibles (gaz naturel, bois, charbon, fuel, butane, propane, essence ou pétrole etc.) pour la production de chaleur ou de lumière sont tous susceptibles, si les conditions de leur fonctionnement ne sont pas idéales, de produire du monoxyde de carbone (CO).
- Avant l'hiver, faites systématiquement vérifier et entretenir les installations de chauffage et de production d'eau chaude, ainsi que les conduits de fumée (ramonage mécanique) par un professionnel qualifié dans votre résidence principale et secondaire le cas échéant ;
- Aérer au moins 10 minutes par jour votre logement, même s'il fait froid ;
- Maintenez vos systèmes de ventilation en bon état de fonctionnement et n'obstruez jamais les entrées et sorties d'air ;
- Respectez systématiquement les consignes d'utilisation des appareils à combustion indiquées par le fabricant ;
- Ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu ;
- Placer impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments ;

- Ne jamais utiliser pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, barbecue, etc.
- Réagir rapidement : aérer et appeler les secours.

Les symptômes : maux de tête, fatigue, nausées, apparaissent plus ou moins rapidement et peuvent toucher plusieurs personnes au sein d'un même foyer.

Une intoxication importante peut conduire au coma et à la mort, parfois en quelques minutes. Il faut donc agir très vite. En cas de suspicion d'intoxication :

- Aérez immédiatement ;
- Arrêtez si possible les appareils à combustion ;
- Evacuez les locaux ;
- Et appelez les secours en composant le 15, le 18 ou le 112 (et le 114 pour les personnes malentendantes).

La prise en charge des personnes intoxiquées doit intervenir rapidement, dès les premiers symptômes, et peut nécessiter une hospitalisation.

Chaque année, environ 1 300 épisodes d'intoxications au CO survenus par accident et impliquant près de 3 000 personnes sont déclarés aux autorités sanitaires.

Associations

Secours Catholique

Le Secours Catholique de Senlis et du Serval organisent, tous les deuxièmes samedis du mois, une braderie de son stock de vêtements bébé, enfant, adulte homme et femme, ainsi que des jouets et livres jeunesse.

Cette braderie complète notre action et nous permet de faire face aux urgences sur le terrain.

Ce jour là, il est possible également de déposer les vêtements que vous auriez à recycler pour achalander cette braderie.

-> 4 rue de la Chapelle, quartier Bon Secours à Senlis

N'hésitez pas à venir nous voir et au plaisir de vous rencontrer.



La Capoeira



L'Association Culturelle Capoeira Raça France a pris l'initiative d'organiser autour de la Capoeira un après-midi festif au profit de l'opération Octobre Rose.

Octobre Rose a pour but de sensibiliser et mobiliser le grand public contre le cancer du sein, actuellement le plus diagnostiqué au monde.

Rappelons que la capoeira est un art martial Afro-Brésilien qui se pratique avec un accompagnement musical. À la fois lutte et danse.

Les visiteurs comme les parents ont pu s'initier à cette pratique. Ensuite lors de la Roda (ronde), les Capoeiristes assis au sol forment un cercle autour des musiciens, ils chantent et tapent des mains pendant que deux partenaires combattent au centre.

Un grand merci à l'association pour son implication.

Loto

Enfin ! Le retour des festivités !

Le Comité des Fêtes a organisé le 9 octobre dans la Salle des Fêtes Fernand Halphen le Loto. Soirée tant attendue par tous, un moment à la fois convivial et stressant.

À un numéro près, j'ai gagné.... ou pas.

Après la vérification du passe sanitaire, plus de 290 personnes ont pu acheter leur carton de jeux.

Tout au long de la soirée, la roulette a fait son show, les numéros sont tombés.



Avec 2 entractes dans la soirée pour permettre aux joueurs de faire une pause et de se restaurer. Hots dogs, sandwiches, crêpes, boissons étaient en vente au bar.

1 ligne, 2 lignes, le carton complet, le loto Corse... Que de suspens!

Au final des heureux gagnants, et malheureusement aussi des perdants, mais voilà c'est le jeu.

Le comité des fêtes vous donne rendez-vous le samedi 26 mars 2022 pour retenter votre chance! Venez nombreux !

Les mots en l'Aire

Depuis plusieurs années la CCAC (Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne) a organisé pendant 1 mois le Festival « Les Mots en l'Aire » sur tout le territoire de l'Aire Cantilienne. La Lecture, l'Art et la Musique étaient à l'honneur.

Le 23 octobre 2021, nous avons pu assister à la Biblio Capelloise A.L.C de la Roseraie au festival lecture et théâtre. La Présidente Mme Rolande Bonn-Cléret a invité pour le côté lecture et théâtre l'association "La Petite Vadrouille". Quelques visiteurs ont pu lire à voix haute un paragraphe et donner avec un ton différent un autre sens à cette lecture, sous l'œil avisé de la Directrice artistique Céline Devalant. Un vrai jeu d'acteurs!

Pour le côté musique, l'association "I-MUSIC" a répondu présente. Le duo Madi et Mika ont chanté de très belles mélodies, et le groupe « Delighted », ont joué du Axel Bauer, ACDC, Nirvana, Francis Cabrel, Jean-Jacques Goldman, pour le plus grand plaisir des spectateurs! Certains ont pu suivre en direct sur le site Facebook de La Chapelle-en-Serval ce concert. Nous en profitons pour vous remercier des « J'aime et Pouces levés ».



Un grand merci à la CCAC Mme Perrine Virgitti pour l'organisation des Mots en l'Aire, à la Municipalité Mme Myriam Bois pour son aide et sa présence. Venez nombreux l'année prochaine pour passer un bel après-midi. Pensez à venir faire un tour à la bibliothèque qui existe à la Roseraie, avec ses nombreux livres.

L'ADMR

L'ADMR de l'Oise en partenariat avec la MSA, le Conseil départemental de l'Oise, la Fondation de France et la Fondation JM.BRUNEAU vous propose sur votre commune, le service Bulle d'Air : service de répit à domicile pour les aidants.

Un service de répit à la carte proposant de l'aide au répit en journée, garde de nuit, « relayage » 24h/24, sur une durée allant de 3h consécutives jusqu'à plusieurs jours, pour les aidants et leur proche fragilisés par l'âge, la maladie, ou le handicap. Une démarche simplifiée : il suffit d'un appel téléphonique d'un aidant, d'un partenaire ou d'un professionnel afin de déclencher une primo évaluation et une prise de rendez-vous.

Lors de la rencontre avec Stéphanie Petremann, responsable du territoire Oise sud, les besoins du bénéficiaire, ainsi que les attentes de l'aidant seront évalués, un devis précisant la période et la durée d'intervention sera établi. Un relayeur professionnel et de confiance, adapté à la demande et aux besoins évalués vous sera proposé et présenté. Le relayeur remplacera l'aidant à la date convenue pour la durée désirée.

Vous n'aurez aucune démarche de gestion : le service réalise toutes les démarches administratives liées à l'embauche (service mandataire), ainsi qu'une demande de prise en charge financière par les organismes prescripteurs.

- Contact : 03 44 37 33 72
bulledair@fed60.admr.org
646 rue de la République,
60 880 Jaux
www.repit-bulledair.fr



Tennis Club du Servois

Le Président du SIVOM Daniel Dray, s'est rendu le 18 septembre 2021, à l'invitation du Tennis Club du Servois, pour sa journée Portes Ouvertes. Il a été reçu par le Président M. Thierry Belleli, ainsi que M. Denis Liaume trésorier.

Le beau temps était au rendez-vous! Jeux, animations et surprises attendaient les nouveaux et anciens adhérents. Après les échauffements sur les cours, une collation était proposée aux visiteurs. Nous souhaitons à ce club une très belle saison.

Urbanisme et aménagement du territoire

Règles d'urbanisme

Chers Capellois,

Je tiens à vous faire part, avec mon équipe municipale, de certaines de nos préoccupations concernant le respect des règles d'urbanisme.

Que les travaux soient réalisés par des instances publiques, des particuliers ou des commerçants, les normes qui existent permettent de garantir l'homogénéité et l'esthétique des bâtiments de notre commune. Nous avons l'ambition d'améliorer notre cadre de vie par la rénovation des équipements routiers et des bâtiments publics. Le nouveau carrefour de la mairie est un exemple d'ouvrage qui contribue à faciliter la circulation tout en embellissant les bas-côtés avec des plantes vivaces et autres ouvrages.

Des zones de stationnement à durée limitée ("zones bleues") restent à tracer pour permettre une meilleure rotation des places de stationnement devant les commerces de notre ville. Les commerçants qui animent notre ville participent également à son embellissement. Une devanture de qualité valorise le commerce, le rend plus attrayant et assure un trafic profitable aux clients et aux commerçants.

Les commerces existants, les nouveaux arrivants et les particuliers doivent satisfaire aux règles d'urbanisme en vigueur et aux règles édictées entre autres, par les (ABF) Architectes des Bâtiments de France, notre Plan Local d'Urbanisme (PLU) ainsi que les recommandations du

Parc Naturel Régional Oise-Pays de France (PNR) avant d'engager des travaux. Nous les rencontrons pour les informer et leur demandons de respecter ces obligations.

Si vous envisagez des travaux sur la structure ou un changement extérieur de votre logement (ravalement, fenêtres, portes, toitures, tuiles, clôtures...), nous vous recommandons de vous informer systématiquement au préalable en mairie. Vous avez l'obligation de faire une demande selon les cas, permis de construire ou déclaration préalable de travaux. Le PLU de notre commune est disponible en mairie, et sur son site internet (la-chapelle-en-serval.fr). Il vous renseigne sur ce que vous pouvez faire ou ne pas faire, notamment entre autres sur les haies et clôtures. Il faut ensuite déposer obligatoirement une demande de travaux qui devra être soumise à l'avis préalable de plusieurs instances avant décision municipale.

Le PNR et son architecte-conseil sont à votre disposition pour vous conseiller dans vos travaux, surtout lorsqu'il s'agit des bâtiments remarquables de la commune, dont l'aspect mérite d'être préservé: colonnade, frises, volets ruraux, portes de fermes, murs de clôture... Un cahier de recommandations architecturales et des enseignes commerciales ont été créées afin que toutes les communes puissent s'intégrer dans un ensemble cohérent sur notre territoire. Ce document est à votre disposition en mairie et consultable sur notre site internet. Nous constatons qu'un grand nombre de travaux irréguliers sont réalisés sans autorisation et menés

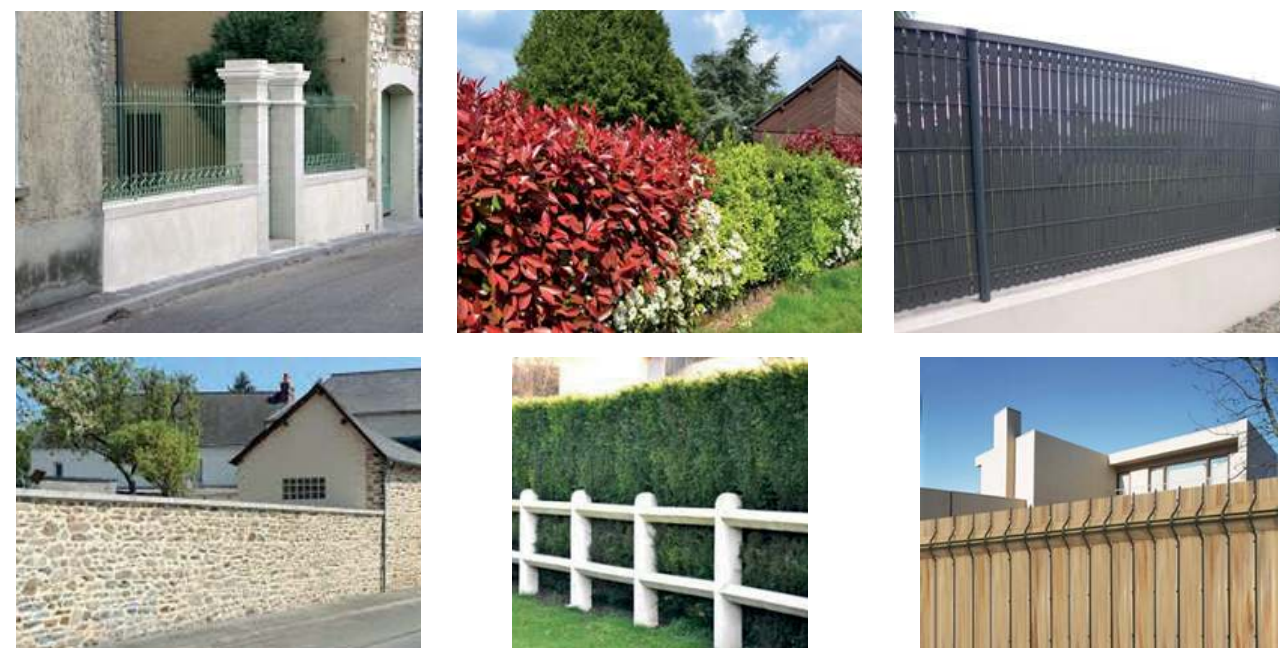
à leur terme malgré les demandes amiables de mise en conformité. La municipalité veillera au respect des règles d'urbanisme et engagera si besoin les actions contentieuses nécessaires. L'embellissement de notre commune est l'affaire de tous : institutions publiques, commerçants, particuliers. Je suis persuadé que, tout comme moi, vous souhaitez vivre à La Chapelle-en-Serval dans un environnement préservé, protégé, avec un cadre de vie agréable et harmonieux.

Daniel DRAY

Eaux usées

- Lors de la dernière réunion du Comité Syndical du SICTEUB le 23/11/2021 a été décidée la mise en place d'une tarification pour les contre-visites suite à des contrôles de bonne séparation des eaux usées et des eaux pluviales non conformes.
- En effet le contrôle limité aux éléments non conformes détectés lors de la visite initiale ne permet pas de relever d'éventuelles anomalies dues aux travaux réalisés ultérieurement, cela faisant apparaître des risques juridiques et environnementaux, d'où la nécessité de donner plus de temps à la contre-visite, réalisée par 2 techniciens, qui sera d'une heure au lieu d'une demi-heure.
- En conséquence, dans le but d'équilibrer le budget, la contre-visite non facturée à ce jour, est dorénavant de 80 € TTC à compter du 1^{er} décembre 2021.

Clôtures autorisées



Clôtures non-autorisées



Transition écologique

Schéma directeur cyclable

La réalisation du schéma directeur cyclable communal a commencé début octobre. Piloté par un cabinet d'études spécialisé et financé à 80% par le PNR, il est complémentaire au schéma directeur intercommunal de la CCAC. Il permettra de déterminer les liaisons à développer à l'intérieur de la commune, pour relier les pôles structurants communaux.

La première réunion de travail, à laquelle participaient le cabinet d'études Alkhos, le PNR, la CCAC, l'association d'usagers AU5V et des élus communaux, a permis de dégager les pôles générateurs de déplacements cyclables (écoles, commerces, gares, équipements sportifs, administratifs, culturels...) et d'exprimer nos souhaits de liaisons.

La prochaine étape consistera à ébaucher des scénarios de pratiques ciblées, la typologie des aménagements et équipements adaptés, et de décliner les enjeux et orientations en "intentions de liaisons" (propositions d'itinéraires et de principes d'aménagement).



Service de collecte des déchets

AU 1^{er} JANVIER 2022, LE SERVICE DE COLLECTE EVOLUE.



Depuis le début d'année 2021, l'Aire Cantilienne a distribué dans tous les foyers les documents pour expliquer les évolutions à venir et les enjeux auxquels elle doit faire face : hausse des taxes fixées par l'Etat dont elle doit s'acquitter, évolution de la réglementation sur la collecte des déchets et des modifications du droit du travail impactant les missions des agents de collecte...

L'Aire Cantilienne est venue à la rencontre des habitants dans chaque commune lors de réunions publiques pour détailler et expliquer ces évolutions.

Ce qu'il faut retenir sur l'organisation du service de collecte des déchets en 2022 :

- Le même jour de collecte pour les déchets : mercredi matin
Sortir sa poubelle au plus tôt la veille à partir de 17h.
- Un rythme plus adapté pour la collecte de la poubelle grise : **tous les 15 jours**



- Le maintien en l'état du tri sélectif des emballages dans le bac jaune



Retrouvez le calendrier détaillé et toutes les informations, sur cette évolution du service de collecte des déchets avec la mise en ligne du site internet dédié aux services des déchets et à la transition écologique dans l'Aire Cantilienne : www.aireauvert.fr



ou en flashant ce QR-Code :



- A partir du 1^{er} avril, une nouvelle collecte pour les déchets alimentaires : avec un bac qui vous sera spécialement fourni avec un bioseau, pour vous permettre de

Département de l'Oise



LES NOUVELLES EN SERVAL ##28

Centre de Secours



Les travaux du centre de secours de La Chapelle-en-Serval sont terminés.

Nos pompiers ont emménagé début décembre et l'inauguration de la caserne aura lieu vers la mi janvier 2022.

Nous souhaitons aux pompiers un bon emménagement.

Si vous aussi vous souhaitez devenir sapeur-pompier volontaire, contactez nous au 06 74 76 15 31



Alarme anti-intrusion

La vie à domicile reste le mode d'hébergement que nos aînés souhaitent privilégier. Pour contribuer à cela et leur permettre de vivre plus sereinement, l'aide à l'acquisition d'un système anti-intrusion est d'ores et déjà opérationnelle.

Ce nouveau dispositif du Conseil

départemental s'adresse aux personnes de plus de 65 ans et leur permet de s'équiper à moindre frais.

Avec cette aide innovante, le Département aide les personnes les plus vulnérables à se sentir en sécurité à leur domicile.

Attention aux démarchages abusifs. En effet, tout démarchage au nom du Conseil départemental qu'il soit à domicile, par téléphone, ou par courriel est à considérer comme frauduleux.

**LE CONSEIL
DÉPARTEMENTAL
S'ENGAGE**



**pour la sécurité
des 65 ans et plus**



AIDE DE 300€

pour l'achat d'alarme anti-intrusion.

Plus d'informations et inscriptions au
03 44 82 60 60 ou sur **OISE.FR**

Résidence Service Séniors

LES NOUVELLES EN SERVAL ##28

DOM'AINÉS - Résidence Saint Louis

Le groupe A DOM' – LOGIS FAMILY, acteur reconnu, spécialisé depuis quatorze années dans l'accompagnement des personnes âgées et/ou handicapées à domicile dans les départements de l'Oise et du Val d'Oise, en partenariat avec le groupe A2C VAUTHIER, experts dans la promotion immobilière et la construction, inaugurera le 1^{er} avril 2022, l'ouverture de la Résidence Service Seniors « Saint Louis » au 13 rue du Pic Cendré à La Chapelle-en-Serval.

Cette résidence flambant neuve disposant d'un accès direct au Parc Naturel Régional et nichée au cœur

d'un espace verdoyant d'un hectare, accueillera chaleureusement les personnes âgées en perte d'autonomie et comptera 46 logements type T1 et T2 (d'une superficie variant de 20 à 37 m²). Tous les logements sont bien évidemment équipés et meublés et intègrent une cuisine.

La résidence est semi médicalisée (équipe médicale sur site) et dispose d'un panel de services permettant de conserver au maximum une capacité de vie en autonomie. Enfin, les espaces communs mis à disposition tels le restaurant, l'espace informatique, la salle de lecture, la cafétéria ... sont tout autant d'atouts permettant de rompre l'isolement des futurs résidents. La résidence Saint-louis dispose d'un parking

sous-terrain d'une capacité de 57 places ainsi que d'un parking visiteurs.

De nombreuses activités festives, sportives adaptées et de stimulation cognitive sont programmées et prévues pour chacun selon les envies. Un mini bus sera mis à la disposition des résidents permettant d'officier à des navettes quotidiennes à 20 kilomètres alentours.

Pour tout renseignement, contacter les numéros suivants :

- 01 34 72 76 10 ou 06 01 06 21 55

Mail : adom.secretariat@gmail.com





Le Maire Daniel Dray et la
municipalité vous invitent aux
voeux du Maire
le 16 janvier 2022 à 17h
salle Fernand Halphen
suivi de la galette des rois
et du verre de l'amitié.

Passe sanitaire obligatoire

Bonne Année

Ours

Directeur de publication Daniel Dray
Rédacteur en chef Dominique Facundo
Rédaction Conseillers municipaux
Mise en page Alison Brunou
Impression Roto Press Graphic,
La Chapelle-en-Serval

Tiré à 1600 exemplaires sur papier recyclé PEFC

Vous avez des remarques ou des suggestions à
propos de ce magazine ?

Envoyez-les par courriel à :
magazine@la-chapelle-en-serval.fr

ou par courrier à :
Mairie de La Chapelle-en-Serval
1200 rue de Paris
60520 LA CHAPELLE-EN-SERVAL

Mairie

1200 rue de Paris
60520 LA CHAPELLE-EN-SERVAL
03 44 54 60 29

lundi-vendredi : 10 h - 12 h, 15 h - 18 h
samedi : 10 h - 12 h

Courriel mairie@la-chapelle-en-serval.fr
Site internet la-chapelle-en-serval.fr
Facebook LaChapelleEnServal
Youtube : Mairie de La Chapelle-en-Serval

Abonnement par courriel

Recevez « Les Nouvelles en Serval » par courriel
dès leur sortie. Inscrivez-vous en envoyant un
email à magazine@la-chapelle-en-serval.fr.